

Politique 13 : Services connexes du Centre FORA

Consignes générales

Le Centre FORA publie du matériel andragogique qui vise le domaine de l’alphabétisation et de la formation de base des adultes francophones de l’Ontario. Ce matériel exprime la réalité culturelle francophone dans le type d’ouvrages suivants :

- romans courts en langage simple et clair
- poésie simple
- cahiers d’exercices identifiés comme matériel d’appui à l’apprentissage
- journal illustré visant divers niveaux de difficulté
- collection de textes brefs, entre autres le domaine de la santé, visant divers niveaux de difficulté
- des documents numériques, hybrides, en ligne et utilisant une variété d’outils technologiques.

De plus, le matériel produit doit concorder avec les fondements théoriques du programme en, alphabétisation et formation de base (AFB), et doit convenir aux adultes tout en répondant à leurs besoins.

Résultats d’apprentissage

Tout matériel publié par le Centre FORA en fonction des résultats d’apprentissage définis par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l’Ontario dans le cadre du programme en alphabétisation et en formation de base des adultes :

- motive le public lecteur visé
- encourage l’intégration de matières
- contient de l’information à jour et des méthodes modernes
- permet de transférer ses connaissances à la vie quotidienne
- offre un produit de très haute qualité en ce qui a trait à la présentation visuelle
- définit clairement les résultats d’apprentissage et les niveaux de lecture
- reflète les politiques et les recommandations établies en matière de développement de matériel par le MTFD
- fait l’objet d’une rigoureuse évaluation par les personnes qui œuvrent dans le domaine et qui utilisent le matériel
- offre des buts, des objectifs et des activités appropriées au processus andragogique d’apprentissage
- encourage une interaction dynamique entre les adultes en apprentissage, leur famille, et les divers intervenants au sein de leur vie sociale, politique et communautaire.

Les services offerts par le Centre FORA comprennent, mais ne se limitent pas nécessairement :

- Édition
- Impression et réimpression
- Graphisme
- Révision en langage simple et clair
- Révision linguistique
- Traduction du français vers l'anglais
- Traduction de l'anglais vers le français

Adoptée le 12-02-99

Révisée le 10-02-04

Révisée le 20-12-19

Directives liées aux services du Centre FORA

Édition

Lorsque le Centre FORA décide de procéder à la publication d'un manuscrit, on demandera à l'auteur(e) ou au centre-créateur de lui faire parvenir le manuscrit selon les directives fournies par le ou la graphiste du Centre FORA. Tout formatage doit être évité, incluant les en-têtes et pieds de page. En cas de doute en ce qui concerne la présentation du manuscrit, le Centre FORA peut suggérer à l'auteur(e) de consulter *Le Guide de rédaction en alphabétisation, 1992 et 1997* du Centre FORA.

Redevances d'auteur

Le Centre FORA peut payer les frais de production de ressources en alphabétisation s'il devient responsable de la production, c'est-à-dire, si le projet devient le projet du Centre FORA selon le contrat négocié avec l'auteur(e).

Pour tout manuscrit reçu d'un(e) auteur(e) et accepté, publié et vendu par le Centre FORA, l'auteur(e) recevra des **redevances** fixées selon un pourcentage déterminé annuellement par la direction générale. Les auteur(e)s peuvent acheter leurs livres à 70 % du prix public.

Particularités

Le **logo** du Centre FORA apparaîtra sur la page couverture du document en accord avec le groupe qui l'a produit.

Une **note** précisant la collaboration du Centre FORA paraîtra dans tous les documents reproduits par le Centre FORA.

Le Centre FORA élabore, publie, édite et distribue uniquement du matériel d'apprentissage en français.

Une mention de l'appui financier apparaîtra sur chaque publication.

Impression et réimpression

Le Centre FORA obtient toujours le meilleur prix pour l'impression tout en assurant une qualité supérieure.

Le Centre doit recevoir un minimum de deux (2) offres de services pour tout travail de 2 000 \$ ou plus, à l'exception des projets qui se répètent à intervalle régulier. Ces devis devraient en principe venir d'entreprises opérant dans la province de l'Ontario. Le ou la graphiste offrira deux (2) ou trois (3) exemples de mise en pages. Le centre-créateur ou le partenaire doit toujours approuver le contenu et la mise en pages et signer un formulaire officiel d'approbation.

Le partenaire ne peut pas uniquement acheter le service de la coordination d'impression. Au minimum, ce service doit être jumelé avec le service de graphisme.

Chaque demande de réimpression de matériel didactique sera étudiée individuellement en tenant compte du nombre de livres en stock et de la rapidité des ventes.

Critères de projets de production

- contraintes budgétaires
- contraintes du personnel
- qualité du document
- budget global du Centre FORA
- originalité de la production
- premier dépôt par le centre-créateur

Services linguistiques (révision en langage simple et clair, révision linguistique, traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais)

En ce qui a trait aux services de relecture de documents visant à assurer que ceux-ci sont rédigés en langage simple et clair ou qu'ils répondent aux besoins en alphabétisation et en formation de base des adultes, le prix d'une lecture ou relecture dépendra de la nature, de l'état et de la qualité du document fourni et des critères de la clientèle. Pour le service de lecture et de relecture, le Centre FORA

- doit voir le manuscrit au préalable
- se réserve le droit de faire des suggestions, s'il y a lieu
- fournit une soumission indiquant une estimation des frais.

Les négociations en ce qui concerne les services de révision linguistique ou de traduction seront entamées à la suite de la lecture initiale du manuscrit. Le prix d'une révision dépendra de la nature, de l'état et de la qualité du manuscrit fourni. À cause des variables et de la variété de demandes potentielles provenant du client ou de la cliente, le Centre FORA peut fournir la grille de prix à l'ANNEXE 13 b qui ouvre la porte et invite aux négociations. La grille de prix pour le service de révision en alphabétisation et en formation de base des adultes est établie en fonction d'une feuille de grandeur moyenne, soit 8 1/2 po par 11 po et sur le marché actuel.

Le centre-créditeur ou le partenaire doit toujours approuver la révision et les modifications suggérées et signer un formulaire officiel d'approbation.

Services de graphisme

Conception graphique

La conception graphique comprend les éléments suivants :

- illustrations faites à la main
- illustrations provenant des *banques d'images*
- illustrations ou photos fournies et numérisées
- illustrations ou photos à réparer, modifier, etc.
- mise en pages simple, aérée et spécifique au domaine de l'alphabétisation et de la formation de base des adultes
- pages couvertures appropriées (une couleur ou pleine couleur)

Services de coordination d'impression

Les services de coordination à l'impression comprennent notamment :

- préparation de prêts à imprimer montés et envoyés à l'imprimeur
- négociations de tarifs avec les imprimeurs
- recommandations fournies sur demande en ce qui a trait à la sorte de reliure appropriée pour la personne apprenante, au formateur ou à la formatrice, etc.
- vérification des épreuves de presse (bleus, *color-key* de la page couverture)
- vérification de la qualité du produit final reçu de l'imprimeur

Tirages limités

- En ce qui concerne les tirages limités, l'équipe étudie et évalue le livre. Si le livre répond aux conditions requises, il y aura un 1^{er} tirage limité.
- Lors du 1^{er} tirage, le Centre FORA gardera quelques exemplaires pour des fins de publicité. L'auteur(e) peut aussi recevoir jusqu'à dix (10) exemplaires gratuits de son document. Le Centre FORA paye les redevances d'auteurs dès que les livres sont imprimés et envoyés à l'auteur(e). Ce montant peut être déduit de la facture, s'il y a lieu, pourvu qu'il soit comptabilisé comme redevance d'auteur.
- Si l'auteur(e) désire plus de dix (10) exemplaires de ce 1^{er} tirage, il ou elle doit payer les exemplaires additionnels désirés. Le Centre ne paye aucune redevance pour ces exemplaires additionnels.
- Si l'auteur(e) désire avancer à un tirage additionnel, il ou elle débourse le total des coûts de coordination et d'impression du document. Ce montant doit être fourni au Centre FORA avant que la commande soit envoyée à l'imprimeur. Aucune redevance n'est déboursée à l'auteur(e) pour les tirages additionnels commandés par lui ou elle.
- Dans le cas d'un tirage limité, l'auteur(e) n'aura pas droit au 30 % du taux de distributeur(trice) de son document.

Évaluation du manuscrit financé par le Centre FORA ou identifié comme un achat de services

Chaque manuscrit financé par le Centre FORA fera l'objet d'une lecture d'un minimum de deux (2) personnes de l'équipe d'édition, y compris la direction générale du Centre FORA, en tenant compte des critères.

Les personnes qui ont lu le manuscrit décideront de la nécessité d'envoyer le manuscrit pour fin d'évaluation à des lecteurs externes œuvrant auprès de la clientèle visée, connaissant le domaine de l'alphabétisation et de la formation de base des adultes ou possédant une expertise dans un domaine relié au manuscrit en question.

Chaque manuscrit identifié comme un achat de services fera l'objet d'une relecture de la direction générale ou d'une autre personne désignée par la direction générale du Centre FORA et, en consultation avec elle, ces personnes devront l'évaluer en fonction des critères. (Voir ANNEXE 13 b.)

La grille de prix reliés aux services d'édition spécialisés dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation des adultes se retrouve à l'ANNEXE 13c.

Décision en matière de publication

- La décision de la direction générale de publier ou de ne pas publier un manuscrit est finale et sans appel. Cette décision est toujours effectuée consciencieusement par la direction générale et après consultation avec des personnes qualifiées, y compris des membres du conseil d'administration, au besoin.
- Lorsque le Centre FORA décide de publier une œuvre dans le cadre de ses subventions accordées et approuvées, la direction générale procède avec la publication.
- Lorsque le Centre FORA désire de publier une œuvre, mais que le budget prévu dépasse les subventions déjà accordées et approuvées, la direction générale discutera de la question avec les membres du conseil d'administration et proposera d'autres options de financement (utilisation des revenus des ventes, utilisation de la réserve, etc.)
- Lorsque le Centre FORA décide de procéder à la publication d'une œuvre, un contrat type sera proposé à l'auteur ou l'auteure. Après négociations, si nécessaire, et que ce dernier ou cette dernière accepte et signe le contrat, le processus de publication sera déclenché.
- Lorsque le Centre FORA refuse de procéder à la publication d'une œuvre, la direction générale avisera l'auteur ou l'auteure par écrit et les exemplaires du manuscrit envoyés seront détruits ou retournés à l'auteur ou l'auteure, selon sa requête.

Édition

Évaluation d'un manuscrit financé par le Centre FORA ou identifié comme un achat de services

Les critères seront utilisés pour évaluer si un manuscrit peut être publié au Centre FORA :

- **Le sujet ou le thème** : Le contenu est-il clair, intéressant et motivant pour la clientèle visée ?
- **Le style** : L'auteur ou l'auteure établit-il ou établit-elle facilement un lien avec la personne qui doit lire l'œuvre ?
- **Les résultats d'apprentissage** : L'auteur ou l'auteure a-t-il ou a-t-elle établi et identifié clairement le lien entre l'œuvre et les résultats d'apprentissage établis par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ? Vise-t-il ou vise-t-elle un ou des résultats d'apprentissage en particulier ?
- **Le potentiel de commercialisation** : Existe-t-il un marché pour cette œuvre dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation de base des adultes ? Y a-t-il un marché autre que le marché cible ?
- **Les consignes de qualité** : L'auteur ou l'auteure respecte-t-il ou respecte-t-elle les critères de qualité établis pour la production de matériel publié au Centre FORA ? En cas de doute en ce qui concerne la qualité du manuscrit, la clientèle peut consulter *Le Guide de rédaction en alphabétisation*, 1992 et 1997 du Centre FORA.
- Le matériel produit doit être conforme au Code des droits de la personne de l'Ontario

Édition

Service de révision incluant :

- la première révision
- toutes les lectures et relectures incluant celle envoyée à l'imprimeur
- les détails de révision énumérés ci-bas n'incluant pas la féminisation

Les critères vérifiés lors de la révision

- la clientèle visée (personne apprenante, formatrice, etc.)
- style à recommander (texte suivi vs forme télégraphique ou tableau, etc.)
- vulgarisation en écriture simple selon le niveau d'alphabétisme visé et le genre de document
- présentation visuelle adaptée au niveau d'alphabétisme visé et le genre de document
- organisation logique de l'information
- révision de la structure de la phrase et du texte, du fond et de la forme
- correction orthographique et grammaticale
- élimination du passé simple et de la majorité des verbes au passif
- élimination des tournures anglaises injustifiées et des inversions qui portent à la confusion
- identification des canadianismes, régionalismes et termes anglais à conserver ; procédures à suivre établies avec l'auteur ou l'auteure
- élimination des pléonasmes et des mots inutiles
- féminisation des termes et représentation égalitaire des sexes, cultures, etc. sur demande.

Entente de *Google Books* — *Projet de bibliothèque virtuelle*

Adoptée le 22 octobre 2009

Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée à l’unanimité, les administrateurs appuient la décision de la directrice générale du Centre FORA de se retirer de l’entente du *Règlement de Google* qui permet la numérisation de tous les livres publiés jusqu’au 5 janvier 2009, après consultation du résumé de l’Accord du règlement disponible sur le site du Règlement et en geste de solidarité avec les membres du Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF), le Syndicat national de l’édition (SNE), l’Association nationale des éditeurs (ANEL), l’Association des auteures et auteurs de l’Ontario français l’ANEL (AAOF) et l’Union des écrivains québécois (UNEQ). Les associations d’éditeurs autrichiens, allemands, suédois et suisses ont également déposé des motions contestant ce projet d’accord.